



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale de l'alimentation Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux Bureau des semences et de la santé des végétaux</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard, 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Olivier Dufour, Tél : 01 49 55 81 64 Courriel institutionnel : bssv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr</p> <p>Réf. Interne : BSSV/2012-11-018 MOD10.21 E 01/01/11</p>	<p style="text-align: center;">NOTE DE SERVICE</p> <p style="text-align: center;">DGAL/SDQPV/N2012-8229</p> <p style="text-align: center;">Date: 19 novembre 2012</p>
--	--

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : Note de service DGAL/SDQPV/N2010-8189 du 13/07/2010
Date d'expiration : Sans objet
Date limite de réponse/réalisation : Sans objet
📎 Nombre d'annexe : Aucune
Degré et période de confidentialité : Aucune

Objet : Méthode officielle d'analyse MOA 009 version 2 relative à la détection du virus de la mosaïque du concombre, Cucumber mosaic virus (CMV) sur bananier par la technique sérologique ELISA.

Références :

- Articles L. 202-1 à 5, et R. 202-1 à 21 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Décret 2006-7 du 4 janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 modifié, désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

Résumé : La présente note a pour objet la publication de la méthode officielle d'analyse (MOA 009 version 2) pour la détection du Cucumber mosaic virus sur bananier.

Mots-clés : Virologie - méthode officielle d'analyse – MOA – analyses - détection – Cucumber mosaic virus – CMV - bananier.

Destinataires
<p>Pour information :</p> <p>DRAAF et DAAF Anses-Laboratoire de la santé des végétaux</p>

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection du virus de la mosaïque du concombre, Cucumber mosaic virus (CMV) sur feuilles de bananier, par méthode sérologique (test ELISA).

Contexte réglementaire

Le Cucumber mosaic virus (CMV) du bananier est un organisme nuisible de quarantaine pour les départements d'outre-mer figurant dans les textes visés suivants :

- Arrêté du 3 septembre 1990 modifié (Annexes DOM),
- Arrêté du 17 octobre 1995 relatif aux conditions d'entrée par dérogation de matériel de bananiers dans les départements d'outre-mer, sous certaines conditions spécifiées par l'intermédiaire d'un cahier des charges,
- Arrêté du 22 novembre 2002 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets,
- Arrêté l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Eléments épidémiologiques

Le CMV, virus du genre Cucumovirus, de la famille des Bromoviridae, est présent dans toutes les régions du monde. Signalé sur plus de mille espèces végétales (sauvages et cultivées) appartenant à 85 familles botaniques, la gamme d'hôtes de ce virus est extrêmement vaste. Il est ainsi à l'origine de nombreuses maladies sur cultures maraîchères, fruitières et sur plantes ornementales, avec des pertes économiques sévères. Le CMV est transmis par plus de 75 espèces de pucerons, selon un mode de vexion non persistant.

De nombreux isolats ont été décrits : ils se répartissent principalement en deux sous-groupes : I et II.

- Les isolats du sous-groupe I sont prédominants dans les régions tropicales et subtropicales, ils peuvent engendrer des symptômes sévères et des épidémies ;
- Les isolats du groupe II sont prépondérants dans des régions tempérées.

Le CMV a été décrit pour la première fois sur bananier en Australie en 1930. Aujourd'hui le CMV est présent dans la plupart des zones de production de bananes. Les symptômes de la maladie sur bananiers sont des mosaïques en plage sur les feuilles. Certaines souches virales sévères induisent des symptômes plus prononcés pouvant conduire à la mort du plant, avec d'importantes conséquences économiques.

Méthode de détection

La méthode officielle d'analyses de détection du Cucumber mosaic virus sur feuilles de bananier, MOA 009 version 2, est disponible sur le site de l'ANSES (<http://www.anses.fr/PN1101.htm>). Cette méthode vient d'être révisée. Cette seconde version ne comporte aucune modification majeure concernant la détection par ELISA par rapport à la version précédente. Les principales modifications et améliorations portent sur :

- l'harmonisation des différentes méthodes portant sur la détection des virus du bananier ;
- le schéma de détection de la méthode qui a été revu pour mieux clarifier les circuits de confirmation.

Analyses officielles et confirmations

La MOA 009, basée sur la méthode ELISA, doit être utilisée pour les analyses officielles, notamment dans le cadre des contrôles phytosanitaires concernant le Cucumber mosaic virus du bananier en surveillance du territoire, à l'importation et à l'exportation.

Tout résultat **indéterminé** devra faire l'objet d'une analyse de confirmation effectuée par le laboratoire national de référence (LNR), unité « Ravageurs et pathogènes tropicaux » Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) situé à Saint-Pierre (île de la Réunion).

De même, tout résultat **positif** obtenu dans le cadre des **contrôles phytosanitaires liés à la mise œuvre de l'arrêté du 17 octobre 1995** relatif aux conditions d'entrée par dérogation de matériel de bananiers dans les départements d'outre-mer devra également faire l'objet d'une confirmation effectuée par le laboratoire national de référence.

Les analyses de confirmation se feront par une méthode de biologie moléculaire (méthode interne au LNR).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Signé : Patrick DEHAUMONT